



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2021-057

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2021

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de Saône-et-Loire /

71-2021-04-15-00005 - Fermeture exceptionnelle au public du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Mâcon 1 et des Services de la Publicité Foncière d'Autun ,Charolles, Mâcon 2, Mâcon 3 (1 page)

Page 3

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire /

71-2021-04-15-00007 - Arrêté portant subdélégation de signature administration générale du DDT à ses collaborateurs (10 pages)

Page 5

Direction départementale des finances
publiques de Saône-et-Loire

71-2021-04-15-00005

Fermeture exceptionnelle au public du Service
de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement
Mâcon 1 et des Services de la Publicité Foncière
d'Autun ,Charolles, Mâcon 2, Mâcon 3



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE SAONE-ET-LOIRE**
29 rue Lamartine 71000 MACON
Tél : 03.85.39.65.65
Fax : 03.85.39.40.87
Mel : ddfip71@dgfip.finances.gouv.fr

Mâcon, le 15 avril 2021

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public
du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Mâcon 1
des Services de la Publicité Foncière d'Autun, Charolles, Mâcon 2, Mâcon 3**

Le Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire :

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

ARRÊTE:

Article 1^{er} :

Les services de la publicité foncière et de l'enregistrement de Mâcon 1 et les services de la publicité foncière d'Autun, Charolles, Mâcon 2 et Mâcon 3 seront fermés à titre exceptionnel le mercredi 21 avril 2021.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Par délégation du Préfet,

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques
de Saône-et-Loire
Par délégation, L'Adjoint du Directeur
Administrateur des Finances Publiques

L. CHAINTREUIL

Direction départementale des territoires de
Saône-et-Loire

71-2021-04-15-00007

Arrêté portant subdélégation de signature
administration générale du DDT à ses
collaborateurs



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Direction
Service Mission juridique et Cabinet
Tél : 03 85 21 29 00
ddt-dir-cab-mj@saone-et-loire.gouv.fr

Le préfet de Saône-et-Loire,
chevalier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ N° portant subdélégation de signature administration générale du DDT à ses collaborateurs

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995, modifié, relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (C.C.D.S.A.),

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 20, 43 et 44-I,

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics, et notamment ses articles 5 et 40,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

1/9

Vu le décret du ministre de l'intérieur du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Julien CHARLES en qualité de Préfet de Saône-et-Loire,

Vu l'arrêté du Premier Ministre et du ministre de l'intérieur en date du 27 septembre 2019 portant nomination de M. Jean-Pierre GORON, ingénieur hors classe des Travaux Publics de l'État, en qualité de directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2020-12-30-007 du 30 décembre 2020 portant organisation des services de la direction départementale des territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2020-08-24-021 du préfet de Saône-et-Loire du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre GORON,

ARRÊTE

Article 1 :

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 71-2021-03-31-00006 du 30 mars 2021.

Article 2 :

La subdélégation de signature est accordée aux agents désignés ci-dessous :

1°/ Dans les matières relevant de leurs propres attributions à :

- | | |
|------------------------------------|---|
| - M. Laurent CHARASSE | Chef du Service Économie Agricole |
| - M. Marc COMAIRAS | Chef du Service Circulation et Sécurité Routières |
| - Mme Cécile DEDIENNE | Chef du Service Habitat Construction |
| - Mme Bernardette FOURNIER | Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective |
| - Mme Christine HEIDMANN | Chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires |
| - Mme Clémence MEYRUEY | Chef du Service Environnement |
| - Mme Pascale CHARDON-LEYES | Chef de la Mission Juridique et du Cabinet |

La subdélégation prévue au présent article est conférée :

En cas d'absence de M. Laurent CHARASSE à :

- | | |
|--------------------------------|---|
| - M. Philippe ROBIN | Adjoint au chef du Service Économie Agricole |
| - Mme Marie-Laure TIREL | Chef de l'Unité Projets d'Exploitation |

- Mme Clémence MEYRUEY Chef du Service Environnement
- Mme Pascale CHARDON-LEYES Chef de la Mission juridique et du cabinet
- M. Bernard GAESSLER Adjoint au chef du Service Environnement
- Mme Claire JOUVE Chargée de mission
- M. Mathias MONZIE Adjoint au chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires
- M. Philippe ROBIN Adjoint au chef du Service Economie Agricole

3°/ Pour toutes les correspondances prévues à la rubrique 4 de l'annexe n° 1 à :

- M. Lionel PARET Chef de l'Unité Éducation Routière
- Mme Marie-Hélène LACRAMPE Adjointe au Chef de l'Unité Éducation Routière

4°/ Pour les avis sur routes à grandes circulations et les arrêtés de circulation sur autoroutes prévus à la rubrique 5 de l'annexe n° 1, en cas d'absence de M. Marc COMAIRAS à :

- M. Loïc DUFFY Adjoint au chef du Service Circulation et Sécurité Routières

5°/ Pour les convocations des membres, les comptes-rendus et procès verbaux de la sous-commission départementale d'accessibilité prévus aux rubriques 6 et 7 de l'annexe n° 1 par :

- M. Axel SCHALK Chef de l'Unité Qualité Construction

6°/ Pour les rubriques 8 à 14 de l'annexe n° 1, à :

- M. Michaël MONTERNOT Chef de l'Unité Expertise Application du droit des sols et publicité
- Mme Armelle CORSIN Chef de l'Unité Expertise – Fiscalité
- Mme Dominique BARNET Chargée d'instruction ADS Fiscalité
- Mme Chantal MAUCHAND, chef de l'unité d'instruction ADS - Fiscalité, sur l'ensemble des territoires du département.

7°/ Pour la rubrique 15 de l'annexe n° 1, à :

- M. Mathias MONZIE Adjoint au chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires

- M. Michaël MONTERNOT Chef de l'Unité Expertise Application du droit des sols et publicité

8°/ Pour la rubrique 16 de l'annexe n° 1, à :

- M. Axel SCHALK Chef de l'Unité Qualité Construction

9°/ Pour la procédure des consultations obligatoires et facultatives prévues aux articles R 181-18 à R 181-32 et D 181-17-1 du code de l'environnement pour l'instruction des autorisations environnementales relevant du 1° de l'article L 181-1 du même code (rubrique 17 de l'annexe 1) :

- Mme Marie DURANEL Instructrice Police de l'Eau

- Mme Clémence CRUCHAUDET Instructrice Police de l'Eau

- M. Dominique MEAUDRE Instructeur Police de l'Eau

- M. Yannick LOISON Instructeur Police de l'Eau

- M. Anthony LARGE Instructeur Police de l'Eau

- Mme Allison PAVIOT Instructrice Police de l'Eau

Article 3 :

Pour les marchés d'un montant inférieur à 20 000 € hors taxes à :

- M. Laurent CHARASSE Chef du Service Économie Agricole

- M. Marc COMAIRAS Chef du Service Circulation et Sécurité Routières

- Mme Cécile DEDIENNE Chef du Service Habitat Construction

- Mme Bernadette FOURNIER Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective

- Mme Christine HEIDMANN Chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires

- Mme Clémence MEYRUEY Chef du Service Environnement

- M. Loïc DUFFY Adjoint au chef du Service Circulation et Sécurité Routières

ANNEXE N° 1

I - ROUTES NATIONALES ET CIRCULATION ROUTIERE		
EXPLOITATION DES ROUTES		
1	Autorisations Individuelles de transports exceptionnels	Code de la Route Art. L 110-3, R 433-1 à R 433-6, R 433-8, R 435-1 et R 436-1 – Arrêté ministériel du 4 mai 2006
2	Dérogations individuelles aux interdictions de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes	Arrêté ministériel du 2 mars 2015
3	Autorisation individuelle de circuler pour les transports de matières dangereuses, les dimanches et jours fériés, ainsi que les veilles de dimanches et jours fériés	Arrêté ministériel du 11 juillet 2011
4	<p>Toutes correspondances relatives aux activités et missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre et suivi de tous les fichiers informatiques concernant l'application R.A.O. : les établissements d'enseignement de la conduite, les centres d'examens, les Inspecteurs, - attribution des places d'examen aux auto-écoles : élaboration du planning des examens, transmission des coefficients d'attribution, calcul des droits des auto-écoles ; répartition des places d'examen, - contrôle journalier des places d'examen rendues et redistribution journalière de ces places, - gestion quotidienne des examens : annulation des examens, information des enseignants par téléphone ou voie télématique, reprogrammation des examens annulés, - gestion de l'attribution des places dites supplémentaires : étude des demandes des auto-écoles, décision d'attribution, - convocation aux examens : envoi par courrier ou télématique aux inspecteurs et aux auto-écoles et convocations des candidats se présentant à titre individuel ou des dossiers de régularisation, - transmission des informations à la D.S.C.R. : envoi des différents états mensuels de situation des examens, application des différentes instructions, en particulier celles concernant l'attribution des places d'examens, - vérification des dossiers au retour des examens et transmission à la préfecture de ceux impliquant édition des titres, - programmation et tenue des réunions du comité local de suivi d'attribution des places d'examens avec les organisations professionnelles représentatives et les représentants d'usagers, - traitement des correspondances et réclamations auxquelles donnent lieu la répartition des places d'examen et l'organisation des examens aux enseignants de la conduite ou aux candidats, - agrément des établissements d'enseignement de conduite automobile et des centres de sensibilisation à la sécurité routière, - autorisations d'animer et d'enseigner 	<p>Circulaire Équipement n° 2001-74 du 29 octobre 2001</p>

M. Loïc DUFFY
Mme Estelle BONY
M. Bruno PONTOIRE
Mme Edwige GRALL

M. Lionel PARET
Mme Marie-Hélène
LACRAMPE

5	Avis sur routes à grande circulation Arrêtés de circulation sur autoroutes	Articles R.411-8 et R.411-9 du code de la route	M. Loïc DUFFY En cas d'absence de M. Marc COMAIRAS
II - CONSTRUCTION			
ACCESSIBILITE			
6	Convocation des membres de la sous commission départementale d'accessibilité pour les visites d'ouverture des établissements recevant du public, de première catégorie et pour la sous commission départementale d'accessibilité	Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006	M. Axel SCHALK
7	Compte rendu de la sous commission départementale d'accessibilité et procès verbaux des visites d'ouverture des établissements recevant du public de première catégorie	Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006	
III - AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME			
a/ CERTIFICAT D'URBANISME			
Instruction			
8	Demande d'avis	Code de l'Urbanisme R. 423-52 et R. 423-53	M. Michaël MONTERNOT Mme Armelle CORSIN Mme Chantal MAUCHAND Mme Dominique BARNET
b/ DECLARATION PREALABLE, PERMIS DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER, DE DEMOLIR			
Instruction			
9	Notification d'une modification ou d'une prolongation exceptionnelle du délai d'instruction de droit commun	Code de l'Urbanisme Art R. 423-42 et suivants	M. Michaël MONTERNOT Mme Armelle CORSIN Mme Chantal MAUCHAND Mme Dominique BARNET
10	Notification de demande de pièces manquantes	Code de l'Urbanisme Art. R. 423-38 et suivants	
11	Consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressés	Code de l'Urbanisme Art R. 423-50 et suivants	
12	Transmission de la demande de maintien des règles propres à un lotissement	Code de l'Urbanisme Art. R. 442-23	
13	Organisation de l'enquête publique préalable à la décision de caducité des règles propres à un lotissement malgré la décision de la majorité des co-lotis	Code de l'Urbanisme Art. L.442-9, L.442-10 et R. 42-23 2°	
c/ CONTRÔLE DE LA CONFORMITE DES TRAVAUX			
14	Information du bénéficiaire du permis ou de la déclaration de l'exercice d'un récolement	Code de l'Urbanisme Art. R. 462-8	M. Michaël MONTERNOT Mme Armelle CORSIN Mme Chantal MAUCHAND Mme Dominique BARNET

d/ CONTRÔLE DE LEGALITE DE L'URBANISME

15	Lettres de demande de pièces complémentaires	Code Général des Collectivités Territoriales Art. L.2131-1 et L.2131-2	M. Mathias MONZIE M. Michaël MONTERNOT
----	--	--	---

e/ COMMISSIONS DE SECURITE

16	Compte rendu de la sous commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendies et de panique dans les établissements du public de la 1ère catégorie et les immeubles de grande hauteur	Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006	M. Axel SCHALK
----	---	--	----------------

IV – ENVIRONNEMENT**AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES**

17	Consultations dématérialisées en phase d'examen, via l'outil national GUNenv	Code de l'Environnement Art. R.181-18 à R.181-32, D.181-17-1 et L.181-1	Mme Marie DURANEL Mme Clémence CRUCHAUDET M. Dominique MEAUDRE M. Yannick LOISON M. Anthony LARGE Mme Allison PAVIOT
----	--	---	---

